Nations Unies S/2008/134



Conseil de sécurité

Distr. générale 28 février 2008 Français Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants adjoints du Panama au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale, datée du 19 février 2008, indiquant que Angélica Jácome et Andrés de Vengoechea ont été nommés représentants adjoints du Panama au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette note verbale constitue des pouvoirs provisoires suffisants.